COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 janvier 2008
(convocation du 7 janvier 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUPRAT Christophe à cpter de 10 h 50
M. BRON Jean Charles à M. QUANCARD Joël jusqu'à 10 h 30
M. CAZABONNE Didier à M. REBIERE André
M. FAVROUL Jean Pierre à M. BOBET Patrick à cpter de 10 h 30
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 00
M. GELLE Thierry à Mme. FAYET Véronique
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
M. LABARDIN Michel à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10 h 15
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel à cpter de 10 h 50
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 20
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 10
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10 h 30
M. BANNEL Jean Didier à M. BANAYAN Alexis jusqu'à 10 h 45
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. BURGUIERE Karine
Mme. BRACQ Mireille à M. CANOVAS Bruno
Mme BRUNET Françoise à Mme PUJO Colette à cpter de 10 h 10
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZENAVE Charles à Mme CAZALET Anne Marie jusqu'à 10 h 45
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. LOTHAIRE Pierre à Mme PARCELIER Muriel jusqu'à 11 h 20
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MERCHERZ Jean à M. MANSENCAL Alain à cpter de 10 h 00
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
M. PONS Henri à M. PETIT Alain
Mme. WALRYCK Anne à Mme. VIGNE Elisabeth

EXCUSE :

M. BREILLAT Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

POLE ADMINISTRATION ET FONCIER
Direction de l'Action Foncière

DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 18 janvier 2008

N° **2008/0024**

SAINT AUBIN DE MEDOC - Echange parcellaire avec soulte entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et Monsieur BARBEAU - Autorisations - Décision

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Monsieur BARBEAU est propriétaire, sur le territoire de la commune de SAINT AUBIN DE MEDOC d'un terrain bâti d'environ 1 165 m², actuellement cadastré BS n° 79 situé au Centre-bourg, route de Saint-Médard-en-Jalles.

La maîtrise foncière de ce bien immobilier s'avérant opportune pour l'aménagement du Centre-bourg de SAINT AUBIN DE MEDOC dans le cadre du P.A.E. communautaire ainsi que pour l'élargissement de la route de Saint Médard, notre administration s'est donc rapprochée de ce propriétaire.

Celui-ci, dans le cadre de la négociation souhaite pouvoir transférer l'activité commerciale de motoculture actuellement exercée par son locataire la société HERRIBERRY sur un terrain communautaire d'environ 1 213 m² environ, situé dans le lotissement d'activités diverses de Marcellon, à SAINT AUBIN DE MEDOC, actuellement cadastré BY 29p.

Au terme de l'instruction menée par l'Administration communautaire, en concertation avec la Commune, un accord amiable pourrait donc être enregistré en vue de procéder à un échange avec soulte consistant

- d'une part en l'acquisition de l'immeuble bâti de Monsieur BARBEAU, actuellement cadastré BS 79 pour 1 165 m² environ, moyennant le prix de 233 522 euros qui n'est pas supérieur à l'avis de France Domaine

- et d'autre part la cession d'un terrain nu viabilisé cadastré BY 29p pour environ 1 213 m² environ, situé dans le lotissement communautaire d'activités diverses de Marcellon à SAINT AUBIN DE MEDOC, moyennant le prix de 43 522 euros TTC conforme au prix de commercialisation des terrains dudit lotissement.

Au regard de ces valeurs le montant de la soulte à la charge de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'élèverait à 190 000 euros.

France Domaine, régulièrement consulté au préalable, a fait part de son avis favorable sur les conditions de cette transaction par communiqué n° 2007- 376V3578 du 29 novembre 2007.

Il est à préciser que Monsieur BARBEAU s'est engagé, aux termes de la convention d'échange qu'il a signée le 24 octobre 2007 à réaliser la construction d'un bâtiment à vocation économique dans un délai maximum de 3 ans suivant la signature de l'acte d'échange.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à traiter à l'amiable l'échange parcellaire entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et Monsieur BARBEAU, demeurant 33 route de Hourtin à SAINT AUBIN DE MEDOC, concernant d'une part l'immeuble bâti lui appartenant, actuellement cadastré BS 79 pour 1 165 m² environ, sis route de Saint Médard à SAINT AUBIN DE MEDOC, et d'autre part le terrain nu communautaire actuellement cadastré BY 29p pour 1 213 m² environ situé dans le lotissement d'activités de Marcellon à SAINT AUBIN DE MEDOC, ladite transaction devant donner lieu au versement au profit de Monsieur BARBEAU d'une soulte d'un montant de 190 000 euros

- à signer l'acte d'échange et tous autres documents afférents à cette transaction, notamment le document d'arpentage.

B - DECIDER

Que le montant de la dépense correspondant à cette transaction sera imputé sur les crédits prévus à cet effet (Chapitre 21, Compte 2111, Fonction 8220, Programme HB00, CRB D220) du Budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. BERNARD LABISTE

REÇU EN PRÉFECTURE LE
31 JANVIER 2008

PUBLIÉ LE : 31 JANVIER 2008